COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20231116-D23_101-DE

Délibération N°	23-101

Conseillers en exercice	36

Acte publié le	23/11/2023
Présents	25
Votants	35

L'an 2023, le JEUDI 16 NOVEMBRE à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Christine NOWAK.

Présents : Mmes et MM ~~ANGONIN Daniel~~, BADUFLE Christophe, ~~BICHET Fabien~~, BOUQUET Isabelle, ~~CARLES Michel~~, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, ~~CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine~~, COCHARD Bernard, DELAY Monique, ~~DEVAUX Vanessa~~, FASSINOT Christine, ~~GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie~~, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, ~~HUGOU Isabelle~~, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ~~ROSET Patrick~~, ROUSSEL Régis, TASCIOTTI Maryline, ~~TERRY Joël~~, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
ANGONIN Daniel à REVEYRAND Michel
BICHET Fabien à DELAY Monique
CARLES Michel à ROUSSEL Régis
CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
CHASTAGNARET Martine à NOWAK Christine
GASS-VERNAY Julie à QUEMIN André
GENDRIN Valérie à PORRETTA René
HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
ROSET Patrick à GIRERD-POTIN Albert
TERRY Joël à CASTAING Patrick

Nomenclature ACTES : 744

D23-101 / INITIATIVE ISERE VALLEE DU RHONE (IIVR) – CONVENTION CADRE 2023 / 2025

Par délibération du 12 avril 2018, il a été décidé que COLL'in Communauté s'engageait auprès des entreprises du territoire en intervenant financièrement sur l'aide à la création/reprise d'entreprises. Ce, via un abondement du fonds de prêts d'Initiative Isère Vallée du Rhône, à hauteur de 50% du prêt d'honneur attribué par IIVR.

Entre 2018 et 2020, 24 prêts d'honneur ont été accordés par IIVR et COLL'in Communauté a injecté un montant de 57 331 €.

Depuis 2021, la Communauté de communes, n'abonde plus le fonds de prêts d'IIVR car il se trouve mécaniquement alimenté par les remboursements de prêts accordés précédemment. Ainsi, IIVR a pu octroyer 18 prêts d'honneur en 2021 et 2022.

Au vu de ces éléments chiffrés, qui confortent l'intérêt de cet abondement qui constitue un réel levier financier pour les porteurs de projet, les membres de la Commission Economie, réunis le 29/06/2023, proposent le renouvellement de la convention cadre passée avec IIVR, pour la période 2023-2025.

Cette convention détermine notamment :
- La poursuite du versement de la subvention de fonctionnement à l'association IIVR,
- La poursuite de l'abondement au fonds de prêts d'honneur à hauteur de 30% (au lieu de 50% du fait de nouvelles sources de financement),
- Le droit de rappeler - en cas de résiliation de la convention - l'ensemble des fonds injectés jusqu'alors par COLL'in Communauté.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :
- VU la délibération n° 18-032 du 12/04/2018, approuvant la mise en place d'un soutien financier aux porteurs de projet du territoire,
- CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Economie,
- D'APPROUVER le renouvellement du partenariat avec l'association IIVR,
- DE VALIDER la convention cadre 2023-2025 proposée par IIVR, telle que présentée,
- D'AUTORISER le président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Christine NOWAK	René PORRETTA	- PJD23-101